




REFERENTIEL TECHNICO-ECONOMIQUE FILIERE FOURRAGE

JA – Jeunes Agriculteurs

Du semis à la mise en marché – CORSE – 2016

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CORSE

TERRES d'**a**VENIR

 **inosys**
GRANDES CULTURES


Collectivité Territoriale de
CORSE
Cunsulatu Territoriale di
CORSICA

ODARC
Office du
Développement
Agricole et Rural
de Corse
Uffiziu di u
Sviluppu
Agriculu e Rurale
di Corsica


GRPF
di Corsica
Fenu Corsu

referentiel technico-économique filière fourrage – céréales



NOTE AUX LECTEURS

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse a mis en place un dispositif pour caractériser la **structure et le fonctionnement des exploitations agricoles**. Il s'agit d'apporter de l'information en phase avec les réalités de chaque filière, dans le débat politique et économique. Ce référentiel présente des **références technico-économiques et coûts de production en filière fourrage pour des exploitations agricoles récentes en parcours « Jeune Agriculteur »**. C'est un outil d'aide à la décision utile pour :

- Les futurs jeunes agriculteurs qui doivent évaluer leur projet d'installation,
- Les jeunes agriculteurs qui veulent situer leur exploitation dans le contexte régional,
- Les conseillers qui accompagnent les jeunes agriculteurs,
- Les décideurs pour orienter leurs choix dans l'élaboration des politiques publiques sur l'installation (Loi d'Avenir, PDRC,...etc.).

L'action a été menée grâce à un travail de terrain, de centralisation des données, d'analyse et de modélisation. Ce travail a été réalisé **en partenariat avec le Groupement Régional des Producteurs de Fourrage Corse**.

Ces références adaptées au parcours JA, doivent être considérées comme un outil de réflexion. Les chiffres retenus pour chacun des systèmes de production, sont établis à partir d'un échantillon d'exploitations agricoles; ils n'ont donc pas de valeur statistique par rapport aux exploitations de la région. Chaque système de production correspond à un modèle, réalisé à partir de plusieurs exploitations ; les résultats doivent être interprétés en conséquence. Ce document n'a pas vocation à établir une base tarifaire.

SOMMAIRE

Note aux lecteurs – Edito

1. Méthodologie et finalités
2. Hypothèses pour la modélisation technico-économique
3. Calendrier des travaux agricoles
4. Fiche des résultats technico-économiques

Sigles et abréviations

EDITO DU PRESIDENT

L'élaboration de références technico-économiques est indispensable pour que l'ensemble des acteurs du monde agricole mène conjointement une stratégie territoriale adéquate et assure un conseil toujours plus pertinent aux exploitants agricoles.

Pour répondre à cet objectif, la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse a élaboré un outil commun de production et de diffusion de références sur les systèmes de production. Ce travail est réalisé filière par filière, pour l'ensemble des filières corses. Il s'agit de mesurer la performance économique des systèmes de production, pour permettre aux professionnels d'évaluer la rentabilité de leur exploitation, aux Jeunes Agriculteurs de situer leur projet d'installation, et aux politiques d'identifier les systèmes porteurs d'avenir.

L'ensemble des acteurs du monde agricole sont associés à cette démarche pour définir ensemble un outil commun de connaissance et de réflexion. Il s'agit de bénéficier de l'expertise de chacun pour produire des références utiles pour tous.

1- METHODOLOGIE ET FINALITES

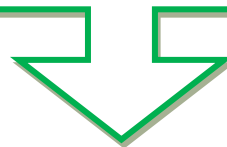
Initiation et présentation

Réunion de travail réunissant les conseillers du GRPF, de la CRA, CA 2A et CA 2B →
présentation de la méthodologie.



Réalisation

- Travail de **terrain** : **14 diagnostics technico-économiques d'exploitations agricoles sur la Plaine Orientale** et analyse des données par exploitation.
- A partir du travail de terrain, identification de **cas-types** fourrage et céréales.
- **Modélisation technico-économique** des **cas-types** ; saisie de modèles informatiques sous logiciel ANAIS (installation) ; comparaison des systèmes.
- Calcul de **coûts de production** par cas-type.
- Mise en forme des résultats : **construction de fiches technico-économiques** réunies sous forme d'une **plaque** pour les exploitants agricoles en parcours **« aînés »** et en parcours **« Jeunes Agriculteurs »**.



Validation

- Validation des résultats avec le conseiller spécialisé de la CA 2B, et du GRPF.
- Présentation des résultats aux acteurs de la filière fourrage et céréales pour une **validation des références technico-économiques par la profession**.



Informer et apporter aux différents acteurs de la filière, un outil d'analyse et de réflexion sur les coûts de production.

2- HYPOTHESES RETENUES

- ✚ **Agriculture conventionnelle.** Pas de modélisation de production de fourrage en AB. Pas d'exploitations étudiées sur le terrain ;
- ✚ Exploitation individuelle pour les cas-types dont le Chiffre d'Affaire (CA) < 76 400 € ; et **sous forme sociétaire EARL**, pour ceux où le CA > 76 400 € ;
- ✚ Parc d'immobilisations récent. Achat de matériel et bâtiment d'occasions et neufs; **recours à l'emprunt** pour l'achat d'équipement;
- ✚ 79 % des terres en fermage et 21 % en propriété;
- ✚ Dans le calcul de l'EBE, le salaire du chef d'exploitation, associé de l'EARL, a été évalué à 13.699 € net, un SMIC au 1^{er} janvier 2016.
- ✚ Pour les subventions :
 - Les taux de subventions dans le cadre de la modernisation des exploitations sont basés sur le nouveau PDRC 2014 – 2020 : « **Jeunes Agriculteurs** » en « **Zone à Handicap Spécifique** » (en Plaine Orientale, 22 communes sont en ZHS) :
 - 70% pour le matériel prioritaire (broyeur, semoir, faucheuse, andaineur, faneur) ;
 - 60% pour les bâtiments de stockage de fourrage et matériel ;
 - 60% pour le matériel dit « non prioritaire » (matériel travail du sol, matériel de traitement et d'épandage, plateau fourrager, chargeur, pince, groupeur, remonte bottes, presses pour fourrage, matériel d'irrigation) ;
 - Un seul tracteur subventionné avec un plafond de 24 000 €. Pas de subvention pour les autres tracteurs.
 - 1^{er} pilier: les exploitants agricoles producteurs de céréales, fourrages sont éligibles aux **DPB/surprime/aides vertes**, ils ont été intégrés à hauteur de **326 €/ha pour les JA**.
 - 2nd pilier: pas d'ICHN végétale en ZHS pour les surfaces fourragères non pâturées ; ces surfaces sont éligibles à l'ICHN en zone de montagne.
- ✚ Durée d'amortissement : 7 ans pour les tracteurs ; 10 ans pour le matériel de culture (entretien, travail du sol, traitements, fenaison, récolte, transport,...) ; 20 ans pour les bâtiments, le matériel d'irrigation, le matériel de stockage.

3- CALENDRIER DE TRAVAUX AGRICOLES

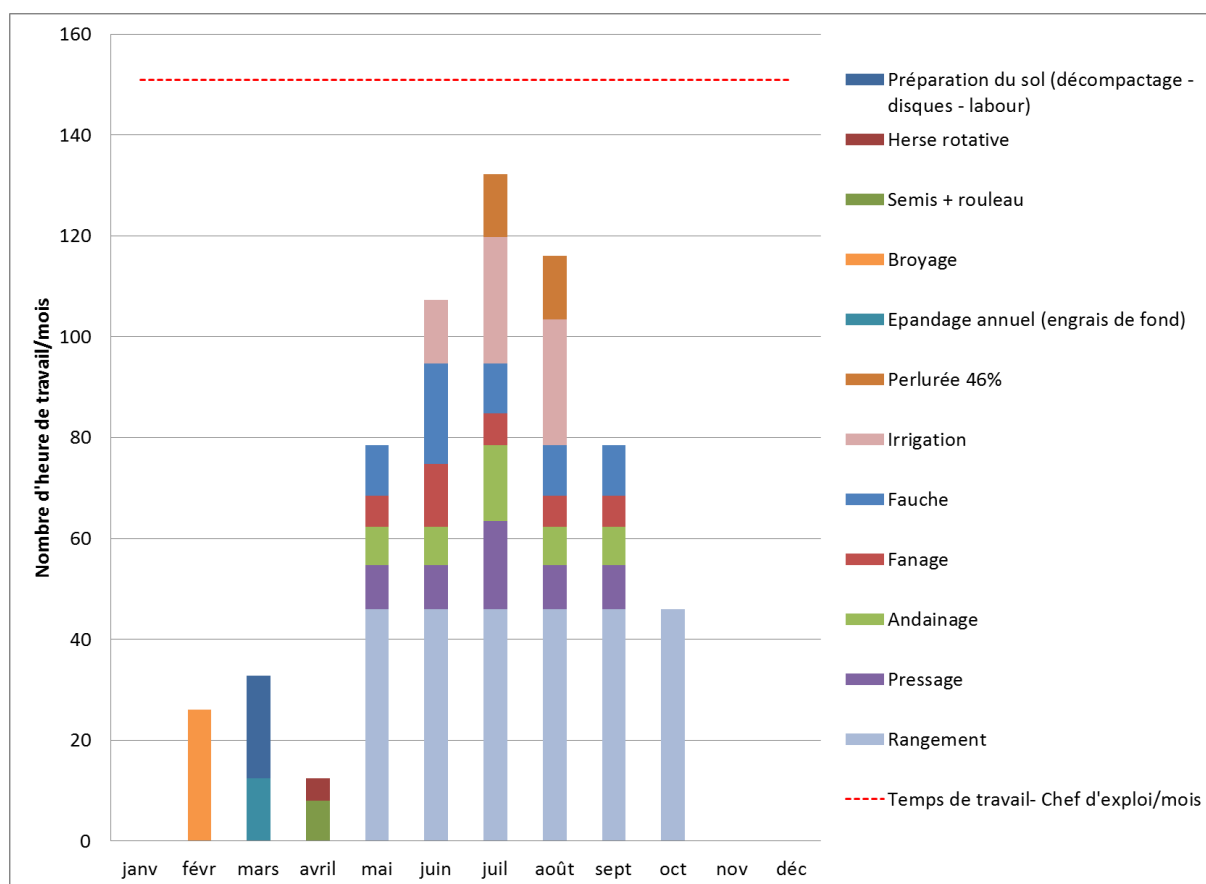
LA PRODUCTION DE FOURRAGE

TRAVAUX	TEMPS DE TRAVAIL (h/ha)	PERIODE
Décompactage (1 ^{ère} année)	1,8	Mars
Disques (1 ^{ère} année)	0,5	Mars
Labour (1 ^{ère} année)	1,1	Mars
Fertilisation : engrais de fond - 0 25 26 (300 kg/ha) ; ET perlurée 46%	1,2	Mars
Herse rotative (1 ^{ère} année)	0,8	Avril
Semis (1 ^{ère} année)	0,8	Avril
Rouleau (1 ^{ère} année)	0,5	Avril
Broyage (à partir de 2 ^{ème} année)	1,1	Fév. - mars
Irrigation	2,1	Fin mai à août
Fauche - 3 coupes/an	2,0	mai à août
Fanage	1,3	mai à août
Andainage	1,5	mai à août
Pressage	1,8	mai à août
(Groupage) ou (Rangement)	(1,5) ou (9,2)	(mai à août)
TOTAL	18 (groupage) ou 25,7 (rangement)	

Pour une exploitation de 30 ha :

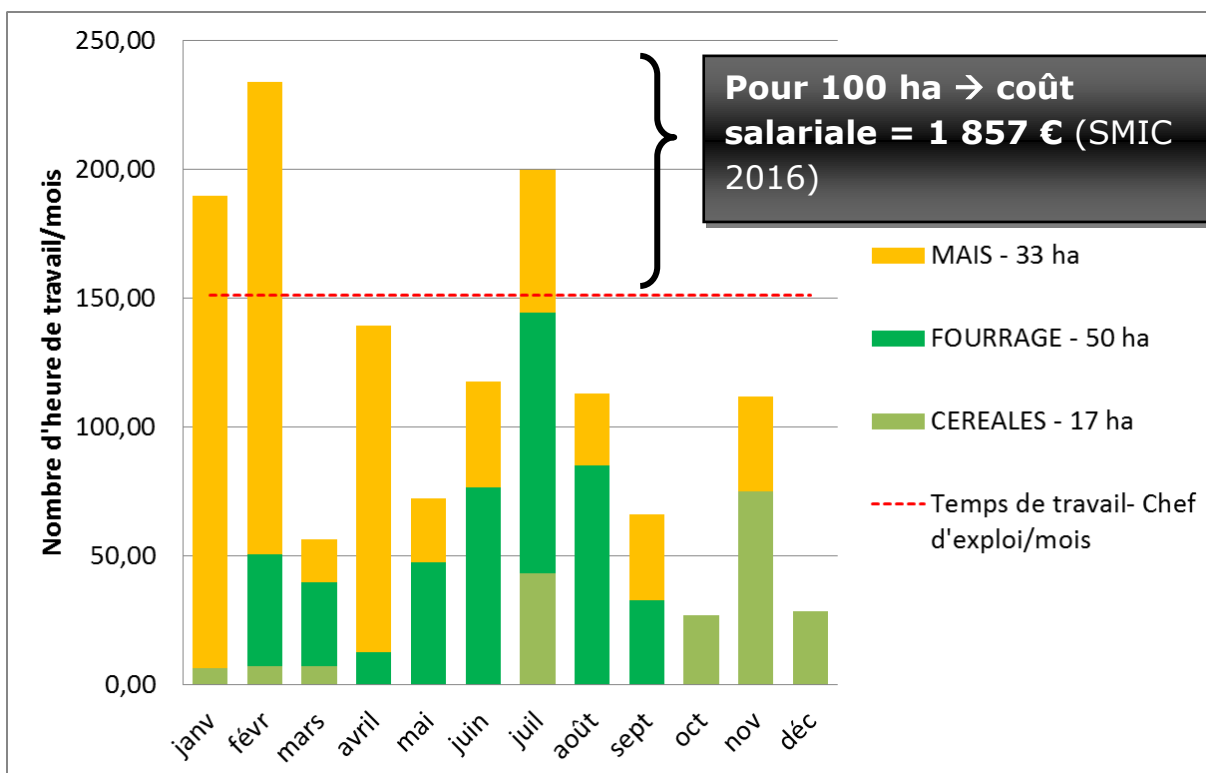
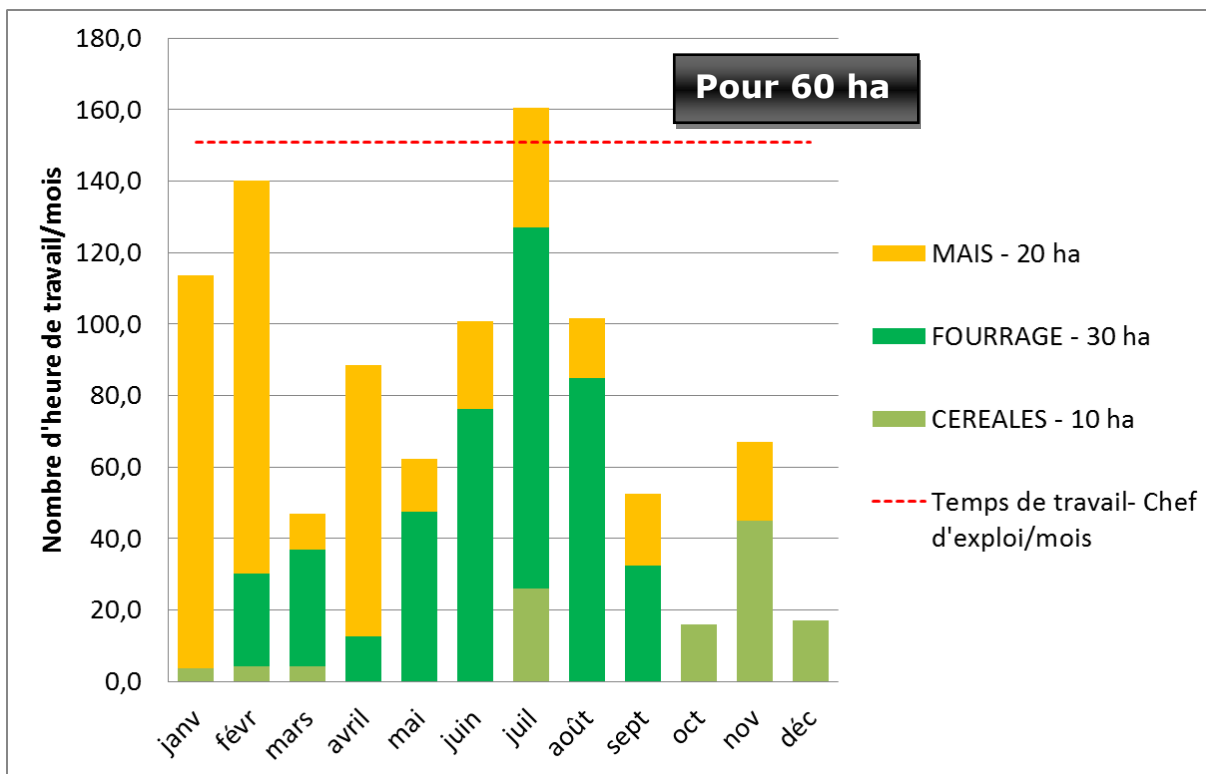
en h/mois	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Préparation du sol (décompactage - disques - labour)			20,3									
Herse rotative				4,5								
Semis + rouleau				8								
Broyage		26										
Epannage annuel (engrais de fond)			12,5									
Perlurée 46%							12,5	12,5				
Irrigation						12,5	25	25				
Fauche					10	20	10	10	10			
Fanage					6,25	12,5	6,25	6,25	6,25			
Andainage					7,5	7,5	15	7,5	7,5			
Pressage					8,75	8,75	17,5	8,75	8,75			
Rangement					46	46	46	46	46	46		

Pour une exploitation de 30 ha :



Pour une exploitation 60 ha (30 ha Fourrage – 10 ha céréales – 20 ha maïs) :

en h/mois	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec
MAIS - 20 ha	110,0	110,0	10,0	76,0	14,7	24,7	33,3	16,7	20,0		22,0	
FOURRAGE - 30 ha		26,0	32,8	12,5	80,0	12,5	117,5	117,5				
CEREALES - 10 ha	3,7	4,2	4,2				25,8			16,0	45,0	17,0



SPF – SYSTEME DE PRODUCTION FOURRAGE – 10 à 40 ha – VENTE DIRECTE : 2 sous cas-types : Petites bottes (SPF-PB) ou Balles rondes (SPF-BR) – en parcours JA

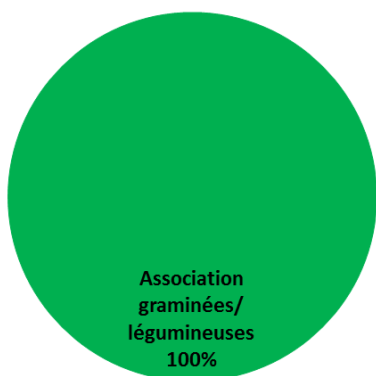


DESCRIPTION : exploitation agricole récemment créée, productrice de fourrage destiné à la vente directe. Modélisation de deux sous cas-types : production de petites bottes ou de balles rondes. Région Plaine Orientale. Exploitation individuelle, à titre principal, en parcours « Jeune Agriculteur ».

FONCIER : 10 à 40 ha (parcellaire regroupé ou dispersé) – 21 % en propriété et 79 % en fermage

MAIN D'ŒUVRE : pour 30 ha : 1 chef d'exploitation

PRODUCTION : 11 760 petites bottes/an de 27,5 kg/botte, OU 1 470 balles rondes de 220 kg.



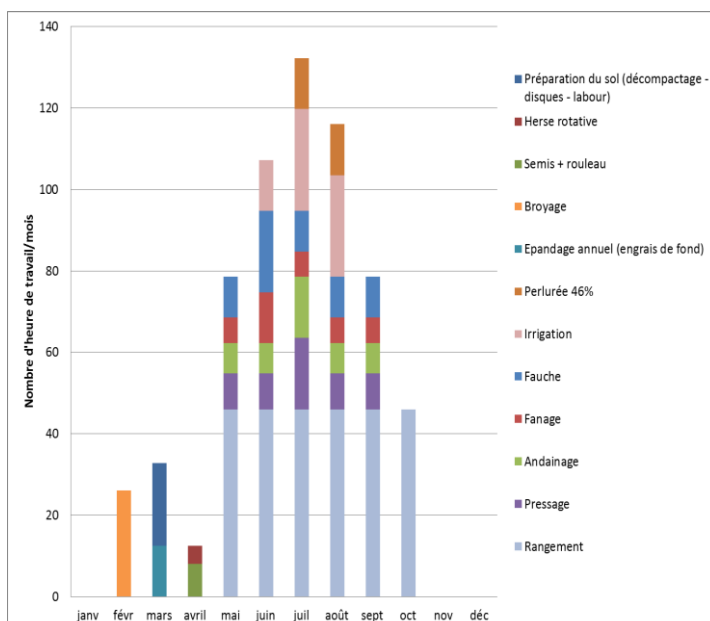
287 676 € (matériel et bâtiments)

EQUIPEMENT :

- **Hangar** de stockage matériel
- **Hangar** de stockage de foin
- 2 tracteurs
- **Matériel travail du sol** : broyeur, herse, cover crop, charrue à socs, rouleau, décompacteur.
- **Matériel épandage** : épandeur.
- **Matériel de semis** : semoir en ligne
- **Matériel de fenaison** : faucheuse, andaineur, faneur, presse, remonte bottes.
- **Matériel d'irrigation** : 3 canons.
- **Matériel de transport** : plateau fourrager.

COMMERCIALISATION: 100% du fourrage vendu sous forme de **petites bottes, 6€/botte (SPF-PB) ou balles rondes, 55 €/balle (SPF-BR)** ; en vente directe (éleveurs,

ITINERAIRE TECHNIQUE (30 ha) :

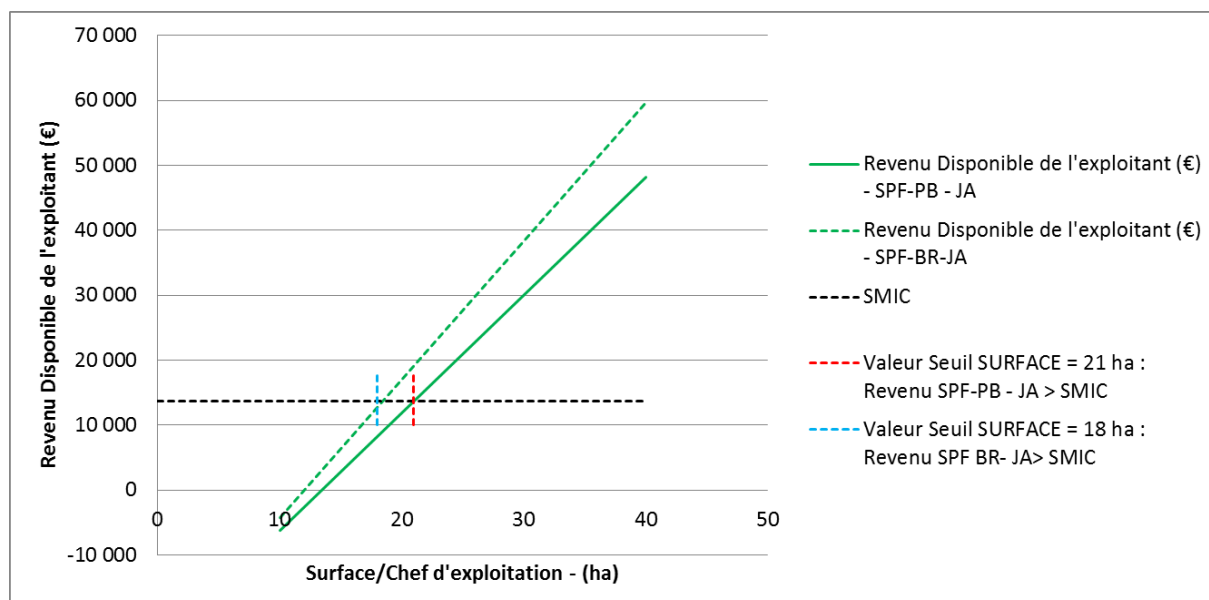


SYSTEME DE CULTURE :

- Semis : 30 kg/ha
- **Rendement : 10,78 t/ha (3 coupes en moyenne)**
- Culture irriguée
- Amendement :
 - o 8-24-24 (300 kg/ ha) ;
 - o Ammonitrate ou Perlurée 46% : 100 kg/ha entre chaque coupe → 200 kg/ha.
- **Fenaison → 392 petites bottes/ha ; ou 49 balles rondes/ha**

RESULTATS ECONOMIQUES – SPF PB (pour 30 ha) – en parcours JA

CHIFFRES D’AFFAIRE			+ 70 560
CHARGES OPERATIONNELLES			- 24 438
CHARGES FIXES			- 10 000
VALEUR AJOUTEE			36 123
Impôts et taxes foncières			- 294
Frais de personnel			0,00
MSA			- 2 374
Subventions (DPB – 326 €/ha)			+ 9 789
EBE (EXCEDENT BRUT D’EXPLOITATION)			43 245
APPROCHE TRESORERIE		APPROCHE RESULTAT	
Annuités	- 12 328	Amortissements	- 24 104
DISPONIBILITES POUR PRELEVEMENTS PRIVES ET AUTOFINANCEMENT	30 917	RESULTAT D’EXPLOITATION	19 140
Rémunération Associés	0	Frais financiers LMT	- 1 966
REVENU DISPONIBLE DE L’EXPLOITATION	30 917	RESULTAT COURANT avant impôt	17 175
		Quote-part des subventions	12 415
		RESULTAT DE L’EXERCICE	29 589

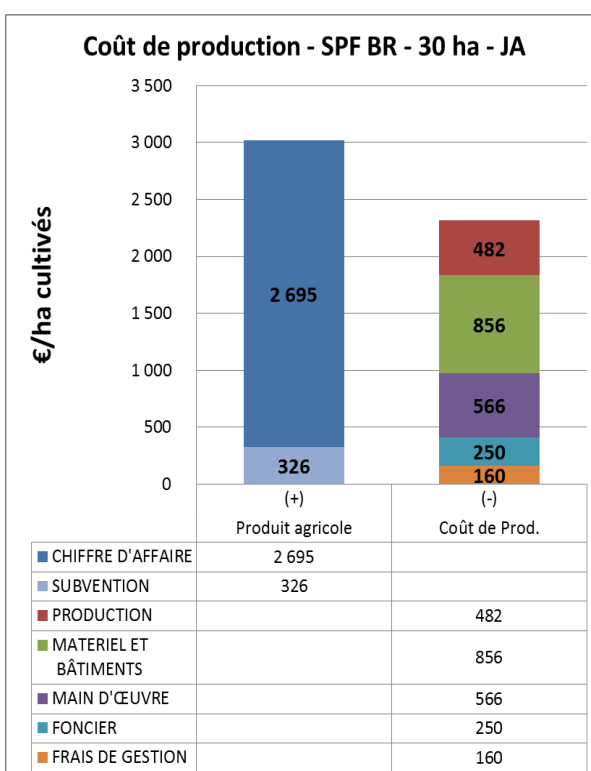
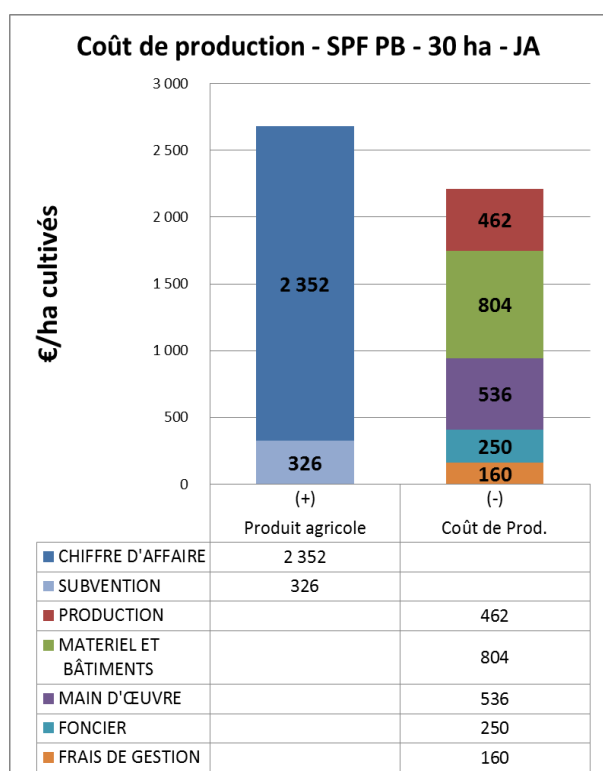


Le graphique ci-dessus permet d’observer l’évolution de la performance économique d’une exploitation type **en parcours JA**, en fonction de sa taille, représentée par le revenu disponible de l’exploitation en fonction de la surface. Ces résultats sont valables pour un rendement de 10,78 t/ha de fourrage produit.

Ainsi, dans le cadre des hypothèses posées préalablement, ce type d'exploitation permet **de dégager un SMIC** pour une surface minimum de **21 ha**, lorsque toutes les conditions sont réunies pour produire **10,78 t/ha (vente de petites bottes)**.

Or nous savons que l'agriculture est soumise à un grand nombre d'aléas : variabilité du climat, volatilité des prix, ... etc. La performance économique d'une exploitation peut donc varier de manière importante selon le rendement qui peut passer de **13 t/ha** une année favorable, à **8 t/ha**, dans des conditions difficiles de production.

Vous trouverez ci-dessous la construction du coût de production, ce qui permet d'expliquer le passage du chiffre d'affaire au prix de revient.



Produit Agricole = 2 678 €/ha - Coût de Production = 2 212 €/ha

Produit Agricole = 3 021 €/ha - Coût de Production = 2 314 €/ha

Bénéfice Net = 466 €/ha

Bénéfice Net = 707 €/ha

Prix de revient = 1 886 €/ha

Prix de revient = 1 988 €/ha

SIGLES

CDA2B	Chambre d'Agriculture de Haute-Corse
CDA2A	Chambre d'Agriculture de Corse du Sud
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
GRPF	Groupement Régional des Producteurs de Fourrages de Corse
MSA	Mutualité Sociale Agricole
AB	Agriculture Biologique
DPB	Droit à Paiement de Base
ICHN	Indemnités Compensatoires des Handicaps Naturels
ZHS	Zone à Handicap Spécifique
JA	Jeune Agriculteur

ABREVIATIONS POUR LA MODELISATION

Ha, kg, t, qx	Hectare, kilogrammes, tonnes, quintaux
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SPF-PB	Système de Production de Fourrage – 10 à 40 ha – vente de Petites Bottes
SPF-BR	Système de Production de Fourrage – 10 à 40 ha – vente de Balles Rondes

Etude réalisée par la Chambre d'agriculture de Haute-Corse :

Line-Marie LAFITTE, Ingénieur méthodes et références – 06 11 39 49 99 – line-marie.lafitte@haute-corse.chambaagri.fr

Avec la participation de :

Yvan Mainer Dieste, Animateur technique du GRPF - Groupement Régional des Producteurs de Fourrages de Corse ;

Guillaume SCARTABELLI, Conseiller spécialisé en production fourragère, Chambre d'Agriculture de Haute-Corse ;

Maddalena Serpentini, Chargée de l'Observatoire Economique pour la Chambre Régionale d'Agriculture ;

Matthieu CALENDINI, Chargé de projet installation et Conseiller économique, Chambre d'Agriculture de Haute-Corse.

Avec le soutien de l'ODARC.

Chambre d'Agriculture de Haute-Corse

15 avenue Jean Zuccarelli

CS 60215

20293 BASTIA CEDEX

Tel.: 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 49